

3F.FINANCEMENT

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1.500 euros
Siège social : 11, Place Georges Clémenceau, 13420 Gémenos
814 565 768 RCS Marseille

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **DU 19 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le dix-neuf janvier,

Le soussigné, associé unique de la Société :

1. **Monsieur Grégory Falchero né le 17 octobre 1982 à Marseille (13), de nationalité française, demeurant 2 chemin des Amandiers, 13180 Gignac-la-Nerthe**

détenant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Transfert du siège social

L'Associé unique,

décide de transférer le siège social de la Société :

de :
11, Place Georges Clémenceau, 13420 Gémenos

à :
2 chemin des Amandiers, 13180 Gignac-la-Nerthe,

et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié.

DEUXIEME DECISION

Option à l'Impôt sur les Sociétés (IS)

L'Associé unique,

décide d'opter pour le régime de l'impôt sur les sociétés (IS) en vertu de l'article 206, 3 du

Code général des impôts,

précise qu'en conséquence de la présente décision, la Société sera soumise à l'IS,

donne notamment au gérant tous pouvoirs à l'effet, conformément à l'article 239 du Code général des impôts, d'en aviser le service des impôts.

TROISIEME DECISION

Pouvoir pour formalités

L'Associé unique,

délègue, en tant que de besoin, avec faculté de subdélégation, tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte sous seing privé en vue de l'accomplissement de toutes les formalités requises et généralement faire le nécessaire.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique de la Société.

Signé électroniquement via Docusign.

Monsieur Grégory Falchero
associé unique et gérant

Signé par :

Gregory Falchero
A071BB6D72DF451...